

■ **Synergies Horlogères SA**, à Biel BE, fournir des prestations dans le domaine du graphisme et dans le domaine de la création etc., société anonyme (FOSC no 86 du 05. 05. 2004, p. 4, publ. 2247148). Selon décision de l'assemblée générale du 14.06.2004, contrat de fusion du 11.06.2004 et bilan de fusion au 31.12.2003, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société 'Montres Antima SA', à Biel BE, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 1599 du 16.06.2004
(02320696 / CH-073.3.013.482-5)